

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 6 juin 2022 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
6869, avenue Royale	Autoriser la construction d'une seconde enseigne commerciale sur poteaux ailleurs que sur le boulevard Sainte-Anne au lieu d'une seule enseigne , à une distance de 1 m au lieu de 2 m des lignes de propriété, d'une superficie de 6 m² au lieu de 3 m² et d'une largeur de 4 m au lieu de 2 m .	Alinéa 3, article 13.13 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 20^e jour du mois de mai 2022.



pour
Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière